

ASSOCIATION SPORTIVE DE TIR DU HAUT GIFFRE

Le secrétaire

M. TASTET Alain

1241 Avenue du Noiret
74300 CLUSES
tél.: 04 50 89 60 76
Por:06 65 77 05 24
E-mail: alain.tastet.74@free.fr

NOM PRENOM
ADRESSE1
ADRESSE2
CODE POSTAL VILLE

Cluses, le 30 août 2014

Cher(e) sociétaire,

Vous êtes prié(e) de bien vouloir assister à l'assemblée générale de l'Association Sportive de Tir du Haut-Giffre , qui se tiendra à Samoëns **à la salle des fêtes du Criou** le:

Vendredi 19 Septembre 2014 à 20h30 précises.

Ordre du jour:

- Appel des présents.
- Contrôle des pouvoirs.
- Lecture du procès verbal de la dernière assemblée générale de septembre 2013.
- Rapport moral du Président.
- Rapport financier du trésorier.
- Election du comité.
- Enregistrement des permanences.
- Paiement des licences.

Nous demandons dorénavant à tous les sociétaires de reprendre leur licence 2014-2015 avant le 31 Octobre 2014, et ce pour plusieurs raisons:

- 1) La fédération Française de tir nous demande de leur fournir chaque fin d'année un budget prévisionnel pour la saison suivante, mais le nombre de sociétaires n'étant pas connu à ces dates (beaucoup reprennent leur licence de mars à juin), il nous est difficile de gérer un budget prévisionnel.
- 2) Le secrétaire place ,sur le planning des permanences, des personnes et si celles ci ne reprennent pas leur licence ou la prennent tardivement, ceci occasionne des permanences vacantes, ce qui est dommageable car lors d'autres permanences, les permanents sont trop nombreux.
- 3) La fédération Française nous livre début août toutes les licences pour la saison suivante après paiement de ces dernières par notre club. Nous faisons une avance de trésorerie à la FFTir de près de 9 à 10 mois pour les sociétaires qui prennent les licences en Juin.

Nous ne mettons pas en place cette mesure pour mettre des contraintes supplémentaires, mais au contraire pour assurer une meilleure gestion financière et une meilleure occupation des week-end de permanence.

Si toutefois vous ne pouvez pas régler le total de la licence en une seule fois, nous permettons de faire un règlement en plusieurs fois, ceci nous permettra de répondre aux trois points ci dessus et de permettre à tous de reprendre leur licence au plus vite.

Si vous souhaitez ne plus reprendre votre licence pour la saison suivante, merci de contacter le secrétaire ou le président de façon à la renvoyer à la FFtir le plus vite possible et de ne pas vous placer au planning des permanences.

Le secrétaire place les sociétaires au planning des permanences mais ne peut en aucun cas connaître les obligations professionnelles et personnelles de tous, si vous souhaitez reprendre votre permanence à des périodes qui vous intéressent, merci de contacter le secrétaire après l'assemblée générale, la priorité d'inscription restant pour les personnes se rendant à l'assemblée générale.

Dans un but de meilleure communication et de réduction des coûts de courrier, si certains d'entre vous désirent recevoir les prochaines convocations uniquement par e-mail, merci de m'envoyer un e-mail à mon adresse ci dessous:

alain.tastet.74@free.fr

ATTENTION: Nous rappelons que, depuis la saison dernière, la participation à un week-end de permanence est obligatoire pour chaque sociétaire et que toute permanence non tenue **sans prévenir le comité** donnera lieu à une pénalité de 100€ l'année suivante. Toute permanence non tenue mais en prévenant à l'avance le président ou en vous arrangeant avec d'autres sociétaires ne sera pas concernée par cette mesure.

Les sociétaires ne s'étant pas inscrits à une permanence se verront désigner une date d'office. S'il n'y a pas assez de sociétaires pour assurer toutes les permanences, le secrétaire pourra reporter les dates de permanence de certains sociétaires (sélectionnés par ordre alphabétique) des journées où il y a trop de permanents sur celles où il n'y en a pas assez.

Rappel: en application du décret 95.589 du 6 mai 1995, il est rappelé à tous les détenteurs d'armes à titre sportif qu'ils doivent impérativement adresser une photocopie recto-verso de leur nouvelle licence à la Préfecture ou sous-Préfecture de leur domicile avant le 30 Novembre 2014 et que la F.F.Tir signalera aux autorités tous les tireurs ayant bénéficié d'un avis favorable (feuille verte) et n'ayant pas renouvelé leur licence avant cette date.

Cette assemblée sera électorale, la moitié du bureau est sortante, si vous ne pouvez pas vous rendre à cette réunion, merci de remplir le formulaire ci dessous et faites-le parvenir à la personne à qui vous souhaitez donner le pouvoir.

Si vous souhaitez de même faire partie du comité directeur, vous pouvez aussi vous présenter, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Salutations
Le président
M. HENRIOUD Claude

A découper

NOM _____ **POUVOIR**
PRENOM _____
Donne pouvoir à M. _____
pour le représenter à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'ASSOCIATION SPORTIVE DE TIR
DU HAUT GIFFREdu 19 septembre 2014, et prendre toute décision en ses lieu et place.
Signature: _____ Date: _____

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite " Bon pour Pouvoir")